

# Les passerelles entre hautes écoles et universités vont être facilitées

## LE RÉSUMÉ

A la rentrée 2017, les étudiants des hautes écoles pourront prolonger leur cursus à l'université sans devoir commencer par une année préparatoire.

Le système des «passerelles» est sur le point d'être assoupli.

Il offre la possibilité aux jeunes ayant pris confiance en eux durant leur bac en haute école de parfaire leur formation avec un master.

### NATHALIE BAMPIS

Guillaume Giansante a 28 ans. Il est originaire du Hainaut. Morlanwez. Dans son coin, on ne se bouscule pas pour s'inscrire à l'université. Le Hainaut est d'ailleurs la Province où le taux d'inscription des jeunes à l'université est le plus bas. C'est ce que nous confirme Emmanuelle Petit, conseillère en orientation pour l'antenne UCL de Mons.

Mais revenons à Guillaume. Aujourd'hui, ce jeune homme cumule un mi-temps comme attaché de communication à la Haute école Louvain en Hainaut (HelHa) et son activité d'indépendant. Avec son frère, il a lancé une petite start-up spécialisée dans la création et le développement de marques, Teamm. Comme diplômé en poche, il a un baccalauréat en publicité de l'HelHa, et un master en communication de l'Université catholique de Louvain. Le jeune homme nous confie: «Faire l'unif, je ne l'avais jamais envi-

sagé. Dans mon entourage, personne ne l'a fait. J'ai d'abord tenté le graphisme à Saint-Luc, à Tournai. Puis après un an, j'ai changé pour la pub. Mais toujours en haute école.» Le master pourtant, il avoue qu'il en rêvait. «Je ne l'ai pas fait pour être assuré d'un salaire plus élevé. Je voulais juste approfondir certaines connaissances, en un laps de temps pas trop long, dit-il. Mais c'est vrai que cela apporte une légitimité supplémentaire face à certains clients, et cela agrandit le réseau professionnel.»

### 1.000 étudiants par an

Comme plus de 1.000 étudiants «passerelle» qui fréquentent l'UCL chaque année, Guillaume a bénéficié du système qui permet aux jeunes disposant d'un bac en haute école de prolonger leur cursus à l'université. «Ce système dit de 'passerelles' est sur le point d'être assoupli», explique Marc Lits, prorecteur à l'enseignement à l'UCL. L'Ares (Académie de recherche et d'enseignement supérieur) a en effet réformé le sys-

tème en supprimant l'année préparatoire qui était obligatoire avant de démarrer le master. Elle est remplacée par des unités d'enseignement supplémentaires (entre 15 et 60 crédits selon la formation choisie).

Quel avantage, si au final on se retrouve parfois à devoir faire son master en trois ans parce qu'il faut y intégrer 60 crédits pour se mettre à niveau dans certains domaines? «La modularité, et le fait que les étudiants ne sont pas mis de côté, mais directement intégrés dans le circuit du master», explique Pierre Reman, professeur à la Fopes (Faculté ouverte de politique économique et sociale), à l'UCL. Le professeur a fait partie de la

commission mobilité au sein de l'Ares, qui a travaillé à cette réforme des passerelles. Sa faculté est aussi l'une de celles où on retrouve le plus d'étudiants en passerelle. Car si le système convient bien aux études en sciences humaines, voire à certaines études scientifiques ou techniques, elles ne marchent pas dans tous les domaines. Oubliez les passerelles

vers la médecine. En droit, il n'existe aussi qu'une possibilité: avoir fait un bac... en droit (en haute école).

Mais il n'y a pas que les étudiants désireux de prolonger leur cursus qui trouvent cette voie vers l'université. Environ 20% des étudiants en master ayant bénéficié d'une passerelle ont déjà une expérience professionnelle. Ils suivent généralement des masters en horaires décalés, et bénéficient de l'avantage de pouvoir valoriser leurs compétences professionnelles (et ainsi réduire le nombre de crédits supplémentaires à récupérer).

Le nombre de masters proposés en horaires décalés dans les domaines où les passerelles existent explique aussi le succès auprès de ce public désireux de formation continue, soit pour évoluer dans leur société, soit pour changer d'orientation. «Ils se tiennent le soir et/ou le samedi, c'est très intéressant pour les travailleurs qui ont un congé éducation payé. En horaire de jour, ils n'y ont pas droit», précise Pierre Reman.

**«Faire l'unif, je ne l'avais jamais envisagé. Dans mon entourage, personne ne l'a fait.»**

GUILLAUME GIANSANTE  
DIPLOMÉ DE L'HELHA ET DE L'UCL